



Ref : CFVU2020/20-0516

CFVU DU 14 MAI 2020

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE FSDIE
EXCEPTIONNEL SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID19**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 14 mai 2020 réunie sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,**

Vu le livre VII du code de l'éducation,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

La commission du Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes Exceptionnel. Pour validation ex-post des subventions accordées aux associations Die Clique (6404,66€) ; AQAFI (5000€) et l'Abess (1000€).

Pour la validation de la subvention de 11500€ à l'association Continuité Solidarité Alimentaire.

APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE FSDIE EXCEPTIONNEL SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID19.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 14/05/2020.*

Nombre de membres présents	28
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	32
Nombre de votes contre	0

L'administratrice provisoire de
l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 29/06/2020

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 29/05/2020